

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°DL-2025-092

Séance publique du mercredi 17 décembre 2025 à 18h00.

**Tarifs et Prestations Travaux
GEMAPI 2026**

LE PRESIDENT CERTIFIE :

**GESTION DE MILIEUX
AQUATIQUES**

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 9 décembre 2025 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 48 sur lesquels il y avait 28 présents, à savoir :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Laurent BELUZE, Georges BERNAT, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Romain COQUARD, Didier DEMARCHELIER, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Thierry NIGAY, Séverine PRAS, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, HELENE VAGINAY, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Sébastien ALLIER, Romain BOST, Nicolas CHARGUEROS, Daniel CORRE, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Guillaume DESCAVE, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Gilbert GRATALOUP, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Stéphane RAPHAEL, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau est amenée à réaliser de nombreuses prestations dans le cadre de son activité Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget.

Les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs Prestations et Travaux en GEMAPI 2026 ».

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.

L'intégralité de ces tarifs est applicable sur le territoire de Roannaise de l'Eau.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- approuver les tarifs du catalogue « Tarifs Prestations et travaux en GEMAPI 2026 » ;
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 01/01/2026 sur le territoire de Roannaise de l'Eau ;
- dire que les recettes seront inscrites aux budgets correspondants.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 18 décembre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

		Prop 2026
COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE		
Directeur de projet		
90159	Coût horaire	120,00
90169	Coût journalier	900,00
Responsable de projet		
90009	Coût horaire	90,00
90019	Coût journalier	675,00
Technicien de projet		
90059	Coût horaire	72,00
90069	Coût journalier	540,00
Assistant de projet		
90109	Coût horaire	54,00
90119	Coût journalier	405,00
COUT DE LA MAIN D'ŒUVRE		
Agent de catégorie A		
38709	Coût horaire	66,00
38719	Coût journalier	495,00
Agent de catégorie B		
38759	Coût horaire	48,00
38769	Coût journalier	360,00
Agent de catégorie C		
38809	Coût horaire	40,80
38819	Coût journalier	306,00
Agent contrat aidé		
38829	Coût horaire	24,00
38839	Coût journalier	180,00
COUT D'INTERVENTION DES ENGINS, MACHINES ET MATERIELS		
Véhicule atelier + agent		
44259	Coût horaire	50,40
44309	Coût journalier	378,00

**9. TARIFS PRESTATIONS DE SERVICE,
MATERIEL, MAIN D'OEUVRE ET DEPLACEMENTS
GEMAPI
Prop 2026**

Camion benne (3 tonnes 500) + chauffeur		
44359	Coût horaire	54,00
44409	Coût journalier	405,00
Camion poids lourds + chauffeur		
44459	Coût horaire	57,60
44509	Coût journalier	432,00
Chariot télescopique + chauffeur		
38639	Coût horaire	57,60
38659	Coût journalier	432,00
Mini pelle + remorque + chauffeur		
38669	Coût horaire	57,60
38679	Coût journalier	432,00
AUTRES		
	Frais pour rendez-vous non respecté par l'usager	105,60
PHOTOCOPIE - L'UNITE		
	Copie noir et blanc de format A4	0,030
	Copie couleur de format A4	0,300